



Ouagadougou, le 30 JUIL. 2024

COMMUNIQUE

Dans le cadre de la modernisation du circuit de paiement de la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) et de l'amélioration de la qualité du service rendu à ses usagers, le Directeur Général porte à la connaissance **des pensionnés et rentiers percevant leur pension ou rente en espèces ou par chèques**, qu'il sera procédé, **à partir du 4^{ème} trimestre 2024**, au paiement par mobile money de leurs arrérages de pension ou de rente.

Cette opération, qui se déroulera dans toutes les localités de paiement des prestations sociales de la CARFO, prendra en compte les difficultés particulières de certains pensionnés et rentiers en leur offrant suffisamment d'ouvertures.

En effet, les pensionnés et rentiers qui, pour certaines raisons, éprouveraient des difficultés particulières à s'accommoder à ce mode de paiement, sont priés d'ouvrir un compte bancaire pour le virement de leur pension ou rente.

Toutefois, le pensionné ou rentier qui a des contraintes particulières à se faire payer par les deux modes de paiement, est prié d'entrer, au plus tôt, en contact avec les services de la CARFO, soit physiquement ou en appelant les numéros suivants :

- Ouagadougou (78 55 96 80 / 70 71 43 36 / 58 52 17 28),
- Bobo Dioulasso (72 90 59 34 / 64 32 75 65 / 71 01 88 87),
- Koudougou (71 36 62 24 / 70 28 83 09 / 70 32 21 08),
- Tenkodogo (70 24 31 69),
- Dédougou (76 17 87 66).

A cet effet, un dispositif spécial est mis en place au sein de chaque structure déconcentrée de la CARFO pour accueillir, enregistrer, examiner et traiter chaque préoccupation.

En tout état de cause, la CARFO rassure ses pensionnés et rentiers de son engagement et disponibilité à les assister constamment jusqu'à une meilleure appropriation de ces modes de paiement.

Pour les dépôts des demandes de paiement des pensions et des rentes par mobile money ou par virement bancaire, les pensionnés et rentiers sont informés de ce qui suit :

➤ **Composition de la demande et la période de dépôt :**

- Pour les paiements par mobile money, les pensionnés et rentiers concernés sont invités à fournir, **à partir du 1er août jusqu'au 30 septembre 2024 au plus tard**, un numéro de téléphone disposant d'un compte mobile money (Orange ou Moov) accompagné des copies du bulletin de pension et de la carte nationale d'identité.
- Pour les paiements par virement bancaire, les pensionnés et rentiers concernés sont invités à fournir, **à partir du 1er août jusqu'au 30 septembre 2024 au plus tard**, une demande de virement de leur pension ou rente accompagnée d'un relevé d'identité bancaire et d'une copie d'un bulletin de pension.

➤ **Lieux de dépôt de la demande :**

- Dans les structures déconcentrées de la CARFO :
 - à la direction régionale du Centre sise à Paspanga pour les pensionnés et rentiers payés à Ouagadougou,
 - à la direction régionale des Hauts-Bassins pour les pensionnés et rentiers payés à Bobo-Dioulasso ,
 - à la direction régionale du Centre-Ouest pour les pensionnés et rentiers payés à Koudougou,
 - à l'agence de Tenkodogo pour les pensionnés et rentiers de ladite localité,
 - à l'agence de Dédougou pour les pensionnés et rentiers de ladite localité.
- Dans les Trésoreries régionales, les Trésoreries provinciales et les Trésoreries départementales pour les bénéficiaires assignés dans les autres localités. Chaque pensionné et rentier doit se présenter à la Trésorerie de sa localité d'assignation.

Les pensionnés et les rentiers se trouvant dans l'impossibilité de se déplacer pour des raisons de santé aux guichets de la CARFO et des Trésoreries sont priés d'en informer la CARFO aux numéros de téléphone ci-dessus mentionnés.

La CARFO sait compter sur l'accompagnement de tous les pensionnés et rentiers pour la réussite de cette opération.

Le Directeur Général


Hyacinthe TAMALGO
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

